



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2020-087

PUBLIÉ LE 5 MAI 2020

Sommaire

DGA

R03-2020-05-05-001 - 2020-05-05 Arrêté portant désignation des membres du CT unique
(4 pages)

Page 3

R03-2020-05-05-002 - 2020-05-05 Arrêté portant désignation des membres du CHSCT
unique (4 pages)

Page 8

DGA

R03-2020-05-05-001

2020-05-05 Arrêté portant désignation des membres du CT
unique

05 MAI 2020

Direction générale de l'administration
Direction des ressources humaines

ARRETE n°
portant désignation des membres du comité technique
unique des services de l'État et du service administratif et
technique de la police nationale en Guyane

LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;
- VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, secrétaire général des services de l'État auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU l'arrêté n° R03-2018-12-09-006 du 19 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de service déconcentré des services de la préfecture de la région Guyane et du secrétariat général pour l'administration de la police nationale placé auprès du préfet de la région Guyane ;
- VU l'arrêté du 10 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;
- VU l'arrêté n° 19/07/SG du 15 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Guyane (DEAL) ;
- VU l'arrêté du 15 janvier 2019 portant composition des membres du comité technique de proximité de la direction des affaires culturelles de Guyane (DAC) ;
- VU l'arrêté n° 7/DJSCS du 23 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en Guyane (DJSCS) ;



VU l'arrêté n° 19 du 15 février 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de la mer de Guyane (DMer) ;

VU l'arrêté n° RO3-001 du 28 juin 2019 portant désignation des membres du comité technique de proximité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;

VU l'arrêté n° R03-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité technique unique des services de l'État et du service administratif et technique de la police nationale en Guyane est fixée comme suit :

LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Le préfet de la région Guyane, président,
- Le secrétaire général des services de l'Etat,

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisation syndicale	Titulaire	Suppléant
FSMI-FO (2 titulaires)	RELOUZAT Gérard	FERNANDEZ Jean-Pierre
	JEAN François	DUREUIL Marie-Françoise
Force Ouvrière (2 titulaires)	EIND Lucie	WAYA Richard
	SAMAMKE Salif	RATABOUILLE Odile
UNSA (3 titulaires)	LINDAU Liliane	INNOCENT Denis
	BELNY Miguel	HENRY Mickael
	BUZARE Diana	HORTH Maguyna
CGT – UTG (2 titulaires)	XAVIER Yannick	DELUGE Denis
	LINA Guy André	KEITA Abdoulaye
SNAPATSI-SAPACMI (1 tit.)	ROSAMOND Huguette	MONTOUTE Micheline

Article 2 :

Le mandat confié aux délégués du personnel désignés ci-dessus, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

article 3 :

Le président est assisté en tant que de besoin par un ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du comité.

Article 4 :

Le secrétaire général des services de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Le préfet,

Marc DELGRANDE

DGA

R03-2020-05-05-002

2020-050-05 Arrêté portant désignation des membres du
CHSCT unique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
des services de l'Etat**

05 MAI 2020

Direction générale de l'administration
Direction des ressources humaines

ARRETE n°
portant désignation des membres du comité d'hygiène, de
sécurité et des conditions de travail unique des services de
l'État en Guyane

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;
- VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;
- VU le décret du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, secrétaire général des services de l'État auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;
- VU l'arrêté n° R03-2018-12-09-006 du 19 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de service déconcentré des services de la préfecture de la région Guyane et du secrétariat général pour l'administration de la police nationale placé auprès du préfet de la région Guyane ;
- VU l'arrêté n° RO3-005 du 15 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la préfecture de la région Guyane
- VU l'arrêté du 10 janvier 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) ;
- VU l'arrêté n° 19/19 du 29 mars 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Guyane (DEAL) ;
- VU l'arrêté du 15 janvier 2019 portant composition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction des affaires culturelles de Guyane (DAC) ;



@prefetdelaregionguyane
@prefet973
www.guyane.gouv.fr

Rue Fiedmond CS 57008 97307 Guyane Cedex
Tél : 05 94 39 45 00

VU l'arrêté n° R03-008 du 22 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale en Guyane (DJSCS) ;

VU l'arrêté n° 19 du 15 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de la mer de Guyane (Dmer) ;

VU l'arrêté du 28 juin 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;

VU l'arrêté n° R03-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

SUR proposition du secrétaire général des services de l'État ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail unique des services de l'État en Guyane est fixée comme suit :

LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Le préfet de la région Guyane, président,
- Le secrétaire général des services de l'Etat,

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Organisation syndicale	Titulaire	Suppléant
FSMI-FO (2 titulaires)	DELACOURT Marc	RELOUZAT Gérard
	ANABI Pascal	BABIN Régine
Force Ouvrière (2 titulaires)	MASSON Arthur	CHRISTIN Natacha
	RATABOUIL Odile	SAMAMKE Salif
UNSA (3 titulaires)	LOISEAU Emmanuel	HENRION Karine
	GARROS Murielle	BUZARE Diana
	HORTH Maguyna	HUGRET Cécile
CGT – UTG (2 titulaires)	JUSTE Louis Joseph	CASILIEN Jean Junior
	HENRY Henriette	SCHMID Stéphane
SNAPATSI-SAPACMI (1 tit.)	ROURA Stéphane	HUANG KUAN FUCK Sylvie

Article 2 :

Le mandat confié aux délégués du personnel désignés ci-dessus, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

article 3 :

Le président est assisté en tant que de besoin par un ou des représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du comité.

Article 4 :

Le secrétaire général des services de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guyane.

Le préfet

Marc DEL GRANDE

